

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

L'Entreprise SAMSON BRETAGNE ENVIRONNEMENT, située route de Corlay sur la commune de Ploumagoar (22), exerce une activité de la deuxième transformation du bois. Son activité principale est la fabrication d'emballages légers pour fruits et légumes. Elle dispose également d'une installation de valorisation des sous produits et connexes du bois en bois-énergie.

L'entreprise S.B.E. exerce son activité, sur une zone rurale destinée à recevoir des activités économiques de type industriel, artisanal et commercial. Cette zone d'activité est située à 4 km au sud du centre ville de la commune de Ploumagoar.

Sur cette zone d'activités l'entreprise dispose d'un terrain d'environ de 94 000 m² dont 8 740 m² couvert. Cette superficie bâtie abrite :

- Un bâtiment principal abritant l'atelier de fabrication des emballages légers et les locaux administratifs
- Un hangar de stockage des emballages légers
- Un bâtiment de fabrication et de stockage de bois énergie
- Deux hangars de stockage des pièces mécaniques

Le bâtiment principal abritant les différents ateliers est équipé de machines-outils, matériels coupants actionnés par des moteurs électriques. Ces machines permettent de tronçonner, couper,agrafer, assembler des éléments de bois afin de les transformer en emballages (cageots).

Les activités de la société SAMSON BRETAGNE ENVIRONNEMENT engendrent des sous-produits comme :

- des copeaux recyclés en bois énergie
- des chutes courtes recyclés en bois énergie
- des plaquettes recyclés pour la fabrication de panneaux ou papiers
- des écorces broyées destinées à des paysagistes et collectivités pour paillages et supports de cultures.
- Des sciures commercialisées auprès de Sita Ouest pour ses différentes stations d'épuration
- des emballages papiers et cartons qui sont recyclés en énergie
- des feuillards et autres déchets métalliques qui sont valorisés par des aciéries

L'entreprise est soumise, en fonction de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, à une autorisation d'exploiter présentée au titre de la rubrique n° 2410 et à trois déclarations présentées au titre des rubriques n°1530, 1532 et 2260

⇒ La rubrique n° 2410 concerne l'activité atelier où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues.

⇒ La rubrique n° 1530 concerne l'activité de stockage de bois

⇒ La rubrique n° 1532 concerne l'activité de stockage de bois sec

⇒ La rubrique n° 2260 concerne le broyage et concassage de substances végétales et produits organiques

IMPACT DES ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

Au niveau du bruit

L'activité de transformation du bois engendre une élévation du niveau sonore ambiant. Toutefois la société S.B.E. respecte en limites de propriété et de zones à émergence réglementé les niveaux acoustiques maximaux fixés par la réglementation.

Rappelons que l'entreprise est située dans une zone destinée notamment à accueillir des activités économiques de type industriel, artisanal et commercial et qu'elle n'exerce ces activités qu'en période diurne.

Au niveau de l'air

La sciure et les copeaux sont récupérés par un système d'aspiration pour être conditionnés dans un boîtier fermé sur trois cotés.

Au niveau de l'eau

Les activités de l'entreprise ne génèrent aucune eau usée à l'exception des eaux de lavage des véhicules. Ces dernières seront acheminées vers un décanteur, séparateur à hydrocarbures afin de respecter les normes de rejets.

Les sanitaires et lavabos utilisés par le personnel pendant les horaires de travail libèrent des eaux usées domestiques. Ces eaux rejoignent des fosses mortes.

Au niveau du sol

Les hydrocarbures seront stockés dans des récipients étanches posés dans des rétentions.

IMPACT DES ACTIVITES SUR LA SANTE DES POPULATIONS

ENVIRONNEMENT CONCERNE	ORIGINE DU RISQUE D'IMPACT	IMPACT SUR LA SANTE DES POPULATIONS	MESURES PRISES
RESSOURCE EN EAU	- Pollution de la nappe souterraine par infiltration accidentelle - Pollution des eaux superficielles par déversement accidentel - Pollution accidentelle par des produits d'extinction en cas d'intervention contre l'incendie	- Contamination par des produits chimiques de l'eau potable (à partir du réseau) - Fixation de toxiques dans les écosystèmes aquatiques environnants (contamination de la faune et la flore)	- Mise en rétentions étanches de tous les stockages de produits chimiques et d'hydrocarbures - Installation de décanteurs-déboueurs-séparateurs d'hydrocarbures
ATMOSPHERE	- Emission de produits chimiques - Emission de gaz lors d'un éventuel incendie - Emission de poussières - Emission de chaleur - Emission de fumées	- Irritation des bronches respiratoires et des yeux - Intoxication par inhalation - Gènes pour le voisinage	- Locaux à risques ouverts sur l'extérieur (avec renouvellement permanent et naturel de l'air ambiant) - Aspiration et filtration de l'air chargé de sciures et copeaux - Très peu de produits chimiques stockés sur le site en contact direct avec l'air ambiant
CONTAMINATION DU SOL	- Déversements accidentels de produits chimiques ou d'hydrocarbures	- Contamination de la nappe à partir du sol infiltré	- Stockage des produits chimiques sur rétentions - Surveillance régulière de l'étanchéité des cuves et rétentions - Faibles quantités stockées de produits chimiques
NUISANCES SONORES	- Machines outils à bois, coupeuse à déchets, compresseurs, mécanisations, manutentions internes et circulation routière liée à l'activité	- Gènes pour le voisinage	- Machines outils à l'intérieur de bâtiments et appentis isolés. - Aspiration et refoulement dimensionnés au minimum - Compresseurs dimensionnés au minimum - Circulation réduite des véhicules à l'intérieur de l'enceinte de l'entreprise - Circulation limitée à la période diurne en jours ouvrés.

Cette étude explicite tous les moyens mis en œuvre pour ne pas engendrer de perturbations sur l'environnement, en particulier sur la faune et la flore, les sites et paysages, le sol, l'eau, l'air, le climat, les milieux naturels, les équilibres biologiques, les biens et le patrimoine culturel, le voisinage, l'hygiène, la sécurité et la salubrité publique.

Cette étude a été menée par M^{rs} Michel Gallois et Yves de Villanfray, de la Sarl Bois Synergie Consultants, Bureau d'études spécialisé en première et deuxième transformations bois et dans la mise en conformité des entreprises vis à vis de la Législation sur les Installations Classées.